

## Département du Gard



1, allée Pierre Louis Loasil  
30400 Villeneuve Lez Avignon

Nombre de conseillers en exercice : 18  
Nombre de conseillers présents : 16  
Nombre de procurations : 1

Date de convocation : 15/06/2026

Secrétaire de séance : Marilyne KRIZ-BELLON

### EXTRAIT N° 35/2026

Du Registre des délibérations du Conseil du Syndical Intercommunal pour le Développement Social des CAntons de Villeneuve lez Avignon et Roquemaure

#### Séance du Mardi 23 juin 2026

à 18h00, le Conseil du Syndical Intercommunal pour le Développement Social des CANTONS de Villeneuve Lez Avignon et Roquemaure, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Farès ORCET.

#### Présents :

Fabrice ANSELIN, Jean-Philippe ALTAYRAC, Marceline BRUN, Patrick CARRY, Emilie CHAMBE, Catherine CHAUVIN, Marc-Edouard COUSTON, Aline GINER, Emilie JAYET, Marilyne KRIZ-BELLON, Didier OLIVERA, Farès ORCET, Véronique SEILER, Jacqueline TOURANCHE, Marie-Pierre VASELLI, Nathalie XOLIN

#### Excusés ayant donné procuration :

Capucine FROC ayant donné procuration à Véronique SEILER

#### Absents :

Frédéric ARTHUR

#### Délibération N° 35/2026

#### Rapporteur : Farès ORCET

#### Objet : Institution et Vie politique - Règlement intérieur du Conseil Syndical suite aux observations de Monsieur le Préfet du Gard

Vu le courrier d'observation de Monsieur le Préfet du Gard du 2 juin 2026 sur la délibération n°24/2026 invitant le Conseil Syndical à délibérer à nouveau dans le respect des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

L'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de 1000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. L'article L5211-1 de ce même code dispose que les règles relatives au fonctionnement du Conseil Municipal s'applique aux EPCI comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus.

Le Conseil Syndical adopte le Règlement intérieur joint en annexe.

Votants : 17  
Pour : 17  
Contre : 0  
Abstention : 0



**ADOpte**

Fait et délibéré, les jour, an et mois susdits .....

Et ont signé au registre les membres présents .....

Pour expédition conforme, à Villeneuve lez Avignon, le lundi 29 juin 2026.

La secrétaire de séance,

**Marilyne KRIZ-BELLON**

Le Président,

**Farès ORCET**

SIDSCAVAR  
Syndicat  
Intercommunal  
pour le Développement  
Social des Campans  
de Villeneuve les Avignon  
et de Roquemare